

L'Histoire : champ de bataille de la Pologne contemporaine

**Marie-Dominique Asselin,
candidate au doctorat en histoire,
Université d'Ottawa**

En avril dernier, le porte-parole de la Maison-Blanche s'exprimait sur l'attaque à l'arme chimique imputée au régime de Bachar al-Assad en Syrie. Durant son discours, Sean Spicer a très maladroitement comparé le leader syrien à Adolf Hitler. Selon lui, Hitler n'a pas été aussi cruel qu'al- Assad, car le Führer n'a jamais utilisé d'armes chimiques sur son peuple. Il a renchéri en expliquant que les victimes d'al-Assad, elles, étaient innocentes¹. Ces propos tenus par Spicer semblent insinuer que les victimes juives d'Adolf Hitler n'étaient pas innocentes et que le Ziklon B utilisé dans les chambres à gaz d'Auschwitz-Birkenau, n'était pas chimique. Au même moment, Marine Le Pen, chef du Front National, refuse d'admettre la responsabilité française lors de la rafle du Vélodrome d'Hiver, en juillet 1942. Selon elle, la France était alors occupée par l'Allemagne et ne peut donc pas être tenue responsable de la déportation des Juifs. Bien que ce type de propos soit choquant, nous en entendons de plus en plus fréquemment dans les discours populistes. Depuis quelques années, nous assistons à une banalisation et à une déformation de l'histoire de l'Holocauste, principalement par des politiciens. Les journaux d'ici et d'ailleurs prennent plaisir à faire les manchettes avec ces gaffes qui montrent les préjugés et l'ignorance de la classe politique occidentale. Malgré tout, en Amérique du Nord et en Europe occidentale, ces propos n'ont que rarement d'effets sur les politiques nationales des pays concernés.

En Pologne, lieu où sont morts la majorité des 6 millions de Juifs assassinés par l'Allemagne nazie, la banalisation de l'Holocauste a pris une ampleur démesurée. Le gouvernement du parti Droit et justice (*Prawo i Sprawiedliwość* ou PiS) mène une véritable politique historique à l'égard de l'Holocauste depuis son élection en octobre 2015. Les institutions polonaises telles que l'Institut de la mémoire nationale (*Instytut Pamięci Narodowej* ou IPN), contrôlées par le parti au pouvoir, dénaturent les faits historiques concernant l'Holocauste. L'objectif de cette politique historique est d'influencer la pensée des Polonais et de façonner une certaine vision de la Pologne. Le PiS souhaite délaissier une vérité historique – soit qu'il y a eu une forme de collaboration des Polonais catholiques durant l'Holocauste – au profit d'un mythe voulant que les Polonais, eux-mêmes victimes du nazisme, ont tout fait ce qui était en leur pouvoir pour sauver les Juifs.

Dans le cadre du présent texte, nous mettons en évidence les méthodes utilisées par le gouvernement polonais pour évincer l'Holocauste du récit national. Trois thèmes principaux sont soulevés afin d'illustrer ces politiques historiques. Il est d'abord question des modifications apportées au système de justice afin de pouvoir censurer les historiens et les chercheurs qui travaillent sur l'Holocauste. Nous examinons ensuite comment le PiS a pris le contrôle des institutions publiques, avant d'analyser comment la Pologne réussit à déjudaiser l'Holocauste en mettant les Polonais catholiques au cœur de l'événement. Ces trois thèmes, bien qu'ayant des caractères bien différents, représentent pourtant les pièces d'un même casse-tête. Une fois

¹ « Sean Spicer apologizes for 'even Hitler didn't use chemical weapons' gaffe », *The Guardian*, 12 avril 2017, [En ligne] <https://www.theguardian.com/us-news/2017/apr/11/sean-spicer-hitler-chemical-weapons-holocaust-assad>

assemblé, nous pouvons voir le réel visage du PiS, des institutions qu'il utilise et de sa Pologne idéologisée.

1- Un système de justice illégitime. Nomination frauduleuse des juges de la Cour constitutionnelle

En décembre 2015, le gouvernement du PiS a enfreint la constitution par rapport à la nomination des juges de la Cour constitutionnelle – équivalent polonais de la Cour suprême –, tribunal responsable d'examiner les recours contre les lois votées par le parlement. En d'autres mots, ce tribunal doit s'assurer que les lois passées par le gouvernement ne vont pas à l'encontre de la constitution et des droits de la personne. Malgré une sévère critique de l'Union européenne, le PiS est allé de l'avant et a instauré un tribunal constitutionnel au sein duquel les magistrats sont favorables à sa politique. De cette façon, le PiS peut y passer toutes les lois qu'il désire, même dans l'éventualité où ces dernières seraient antidémocratiques et anticonstitutionnelles. Dans la même foulée, deux nouveaux articles ont été ajoutés au Code pénal afin de protéger la pensée nationaliste du gouvernement en place.

D'abord, l'article 55.a.1 stipule que : « Toute personne qui attribue, de façon publique et allant contre les faits, à la nation polonaise ou à l'État polonais, la responsabilité ou la complicité avec les crimes nazis commis par le Troisième Reich [...] ou qui attribue d'autres crimes qui constituent des crimes contre la paix, contre l'humanité ou autres crimes de guerre [...] sera assujetti à une amende ou à une peine de trois ans d'emprisonnement » (traduction libre MDA). L'article demeure volontairement ambigu. En effet, qu'est-ce qui constitue une attribution « contre les faits ». De quels faits s'agit-il exactement ? En premier lieu, la nouvelle loi autorise les policiers et les procureurs à établir ces faits et à déterminer ce qui peut être dit et écrit. Ensuite, il se cache entre les lignes une distorsion volontaire des faits historiques et un déni de l'Holocauste. Une note récente diffusée par le ministre des Affaires étrangères permet de mieux comprendre le véritable dessein de l'article 55. Afin d'aider les historiens dans leur travail et de leur éviter de payer une amende et d'être emprisonnés, le ministère des Affaires étrangères a établi une liste des *mauvaises expressions* qui « falsifient » le rôle de la Pologne durant la Seconde Guerre mondiale et qui doivent être signalées au diplomate polonais le plus proche. Si les diplomates sont impliqués dans ce processus juridique, c'est parce que l'article 55 prévoit une application de ses dispositions de portée mondiale. Zbigniew Ziobro, ministre de la Justice, a déclaré qu'avec ces nouveaux articles, le gouvernement polonais crée des outils puissants qui permettront de mieux défendre le nom de la nation polonaise – sans distinction quant à l'endroit où se produit l'acte de calomnie ou la falsification de l'histoire de la Pologne².

La dureté de ces nouveaux articles fait écho à l'affaire Jan Tomasz Gross ; du nom de ce professeur de l'Université de Princeton que le PiS aimerait faire taire. L'historien polono-américain est l'auteur du désormais célèbre livre *Neighbors*, publié en 2000. Cet ouvrage retrace le massacre des quelque 1000 Juifs de la ville de Jedwabne, petite communauté située à moins de 200 km au nord-est de Varsovie. En juillet 1941, tous les Juifs de la ville – à quelques exceptions près – furent torturés et brûlés vifs dans une grange par leurs concitoyens polonais catholiques. Ce massacre a longtemps été attribué aux nazis, mais le livre de Gross vient affirmer qu'il s'agit

² « 5 lat pozbawienia wolności za użycie sformułowania “polskie obozy śmierci”? », *Gezeta Prawna*, 15 février 2016, [En ligne] <http://prawo.gazetaprawna.pl/artykuly/922934,polskie-obozy-smierci-kara.html>

bien de l'œuvre de Polonais. Cette révélation a semé un vent de panique dans la communauté polonaise qui refusait de croire qu'ils avaient, en quelque sorte, collaboré au régime nazi. Immédiatement après la sortie du livre, une commission d'enquête fut formée afin de mettre en lumière les événements de Jedwabne. Menée par l'IPN et le gouvernement en place à l'époque, cette enquête atteste les écrits de Gross, en plus de confirmer une trentaine d'autres massacres de même nature orchestrés au cours du même été.

Aujourd'hui, le nouveau gouvernement rejette les conclusions de la commission d'enquête menée il y a une quinzaine d'années et souhaite rouvrir le dossier Gross. Le PiS refuse de croire que certains Polonais profitèrent de l'Occupation allemande pour dépouiller, dénoncer et même tuer les Juifs. Grâce à la création de ces articles du Code criminel, les historiens comme Gross, qui affirment qu'il y a eu une forme de complicité avec les nazis, pourraient être emprisonnés et voir leur travail discrédité en Pologne. La création de ces lois remet en cause la légitimité des écrits de plusieurs historiens de Pologne et les menacent. Pour nombre d'entre eux, le choix est désormais simple : suivre la ligne du PiS et réécrire l'histoire de l'Holocauste en rangeant systématiquement tous les Polonais du côté des victimes ou perdre leur emploi.

2- La ligne de parti ou rien. Nettoyage des institutions publiques polonaises des idées indésirables

Cette ligne de parti ne s'applique pas uniquement aux historiens, mais à toutes les institutions qui diffusent de l'information. Depuis son élection en 2015, la priorité du PiS a été de menacer et de faire le ménage dans les institutions publiques polonaises. Afin de conserver un pouvoir éditorial sur ce qui est diffusé, le parti s'est assuré du congédiement de plusieurs journalistes à la télévision et dans les journaux. Dans ces purges orchestrées par le PiS, plusieurs historiens ont aussi été congédiés. Les motifs de congédiement ne concernent jamais directement le travail de ces chercheurs – leurs champs d'expertise, généralement l'histoire de la Pologne au 20^e siècle, la Seconde Guerre mondiale et l'Holocauste – ou leur inscription dans une historiographie qui ne convient pas aux visions historiques gouvernementales. Malgré les efforts pour dissimuler les motifs de renvoi, la stratégie du PiS est grotesque et évidente.

Parmi les congédiés, nommons d'abord D^r Krzysztof Persak, licencié par l'IPN au cours de l'été 2016, quelques jours seulement après la nomination d'un nouveau directeur de l'Institut. Le D^r Persak était, depuis 2002, responsable de la recherche entourant les événements de Jedwabne. Il a publié deux importants volumes pour l'IPN qui corroboraient les écrits de Jan Tomasz Gross : l'un concernant les études et l'autre concernant les documents se rapportant au massacre de juillet 1941. En 2012, l'historien a aussi été consultant historique pour le film *Pokłosie (La Glanure)*, thriller qui relate des événements similaires à ceux de Jedwabne. Jarosław Szarek, nouvellement à la tête de l'IPN, explique le renvoi de Persak par « le manque de confiance en son jugement scientifique » et par les « changements organisationnels³ » que l'Institut souhaite prendre. La vérité, c'est que la nouvelle direction de l'IPN n'apprécie guère que l'historien se soit penché sur des questions touchant la responsabilité des Polonais catholiques face aux meurtres des Juifs durant l'Occupation allemande. Persak a perdu son emploi parce qu'il s'est inscrit – en 2002 lors de la publication de ses ouvrages sur Jedwabne,

³ « Wyleciał z IPN za Jedwabne! », *Fakt24*, 29 juillet 2016, [En ligne] <http://www.fakt.pl/wydarzenia/polityka/dr-krzysztof-persak-wylecial-z-ipn-za-jedwabne/yzkm042>

puis en 2012, en approuvant un scénario relatant les mêmes événements – dans une historiographie qui ne correspond pas à celle du PiS.

En mars 2017, le premier musée historique sur la Seconde Guerre mondiale ouvrait ses portes à Gdansk, ville polonaise située sur la mer Baltique. Dix jours après son ouverture, les autorités gouvernementales ont forcé le départ de son directeur Pawel Machciewicz. Le congédiement de l'historien, engagé en 2008 par l'ancien gouvernement au pouvoir, fut exigé sous prétexte que l'exposition ne correspondait pas à la vision historique que souhaite promouvoir le PiS. Le directeur remplaçant choisi par la formation politique est Karol Nawrocki, historien travaillant pour l'Institut de la mémoire nationale. Son mandat est de redéfinir l'exposition afin qu'elle corresponde aux représentations que le PiS se fait de la Pologne entre 1939 et 1945. Cela signifie que l'exposition devra être « moins universelle⁴ » et devra mettre l'emphase sur l'héroïsme polonais. Le musée devra conséquemment montrer que les Polonais se sont battus contre l'occupant durant la guerre, qu'ils n'ont pas plié sous la menace et, encore une fois, qu'ils ont tout fait pour sauver leurs concitoyens juifs. Le congédiement de Persak et celui de Machciewicz ne représentent que deux épisodes des nouvelles politiques historiques du PiS. Ils viennent souligner l'inconfort des autorités gouvernementales par rapport aux événements entourant la Seconde Guerre mondiale, l'Occupation allemande et, plus précisément, l'Holocauste. Plus encore, ces deux événements servent d'exemples au PiS qui cri haut et fort que, désormais en Pologne, les historiens doivent choisir entre la ligne du parti ou le chômage.

3- Holocauste : le mot des maux. Déjudaisation de l'Holocauste et concurrence des mémoires

Au cours des dernières décennies, plusieurs historiens se sont penchés sur la question des relations judéopolonaises avant et durant la Seconde Guerre mondiale. Ils démontrèrent que si certains Polonais ont eu le courage d'aider, d'autres n'hésitaient pas à dénoncer les Juifs fugitifs. Ces historiens démontrent que l'antisémitisme, même passif, concernait la majorité des Polonais. Ainsi, durant les moments cruciaux de l'Holocauste, la plupart des Polonais sont demeurés indifférents au sort des Juifs. Afin de modifier l'image de la Pologne durant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du PiS intervient avec le soutien de l'Institut de la mémoire nationale. Pour chaque lieu de commémoration des victimes juives polonaises, un monument aux Justes parmi les nations semble érigé. Et l'exemple le plus frappant de cette concurrence des mémoires se trouve au cœur de Varsovie.

En 2015, le premier musée de l'histoire des Juifs de Pologne a été construit sur les lieux de l'ancien ghetto de Varsovie – partie de la ville emmurée par les nazis afin d'y enfermer les Juifs durant l'Holocauste. Ce musée, nommé *Polin*⁵, raconte l'histoire des Juifs de Pologne de la première migration au 10^e siècle, jusqu'à la fin du 20^e siècle. Sur les neuf statuts et monuments entourant le musée trois d'entre eux sont destinés aux Juifs, alors que six représentent la vertu polonaise. Le gouvernement décida d'installer un monument commémoratif dédié aux Justes parmi les nations sur le terrain du musée, une statue de Jan Karski, ce résistant polonais envoyé

⁴ Expression utilisée par le ministre polonais de la Culture monsieur Piotr Glinski pour qualifier la toute première exposition.

⁵ Qui signifie « bon présage » ou encore « Terre promise ». La Pologne fut la terre d'accueil des Juifs exilés dès le X^e siècle.

chez les Alliés afin de les informer de la Solution finale, en plus d'un sentier dédié à Irena Sendler, résistante polonaise qui créa, à Varsovie, un groupe d'entraide pour les enfants juifs. Ces installations ont créé un véritable malaise dans la communauté juive internationale qui y voit une concurrence des mémoires entre les victimes juives et les Polonais catholiques. Plusieurs historiens critiquèrent aussi l'environnement du musée, soulignant qu'il s'agit d'une façon déplacée de la part du gouvernement, de s'octroyer le mérite d'avoir aidé les Juifs durant l'Occupation allemande. De plus, en mettant l'accent sur les Justes parmi les nations, le PiS passe sous silence les nombreuses dénonciations de Juifs perpétrées par des Polonais catholiques. Rappelons encore que ce musée n'est pas un musée commémoratif de l'Holocauste, mais bien un lieu historique où est retracée la vie des communautés juives de Pologne au cours des derniers siècles. Malgré l'ampleur de la tragédie, l'Holocauste ne représente qu'un court moment de cette histoire.

Ce phénomène que nous appelons la « déjudaïsation de l'Holocauste », c'est-à-dire un effort pour relayer les Juifs au deuxième plan de leur propre tragédie, est de plus en plus fréquent en Pologne. Nous retrouvons le même phénomène dans la ville de Kielce. En 1946, les habitants y ont battu et tué une quarantaine de Juifs survivants de l'Holocauste. Le pogrom a commencé à la suite d'une rumeur disant que les Juifs avaient kidnappé un enfant catholique afin de prendre son sang pour la création de la *matza*⁶. Bien qu'il s'agisse d'un conte urbain et que l'enfant en question ait été retrouvé sain et sauf – il était parti à vélo chez un ami –, la violence éclata au sein de la population locale. Durant toute la journée du 1^{er} juillet 1946, certains habitants de la ville de Kielce massacrèrent les Juifs vivant dans l'immeuble du 7, rue Planty.

Le massacre de Kielce soulève encore aujourd'hui d'importantes questions sur les relations judéopolonaises. Comment, en effet, un massacre de la sorte peut-il être accompli un an seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale ? Un pogrom de cette ampleur ne prouve-t-il pas que les actes antisémites en Pologne n'étaient pas uniquement le fruit des politiques nazies ? Évidemment, le gouvernement polonais du PiS cherche à faire taire les recherches sur le sujet et à disculper les Polonais ayant participé au pogrom depuis son élection. Ainsi, en juillet 2016, la ministre de l'Éducation Anna Zalewska, affirmait lors d'une conférence qu'elle ne savait pas qui avait perpétré ces violences⁷. Selon la ministre polonaise, il s'agit bel et bien de personnes antisémites, mais il est impossible d'affirmer qu'ils sont Polonais. Pour ajouter l'insulte à l'injure, le PiS décerna une stèle commémorative aux Justes parmi les nations devant le bâtiment du 7, rue Planty. Kielce était un symbole de la haine et l'un des plus tardifs exemples de légende urbaine concernant le meurtre rituel d'enfants catholiques par des Juifs. Désormais, la ville est devenue un lieu où l'histoire des Juifs, victimes de l'Holocauste puis de la haine de leurs voisins, disparaît derrière celle des Justes parmi les nations.

Une autre pratique du PiS pour évincer les Juifs de l'histoire nationale consiste à créer un savoir historique en promouvant des chaires de recherche sur l'héroïsme des Polonais catholiques. Deux programmes de recherche furent ainsi fondés. Le premier, appelé *Index*, s'intéresse aux Polonais ayant été persécutés ou tués après avoir aidé des Juifs durant la Seconde

⁶ La matza est un pain traditionnel juif consommé durant les fêtes sacrées, notamment durant Pessa'h.

⁷ « Kompromitacja minister Zalewskiej. Nie wie kto mordował Żydów w Kielcach i Jedwabnem? », *Newsweek Polska*, 14 juillet 2016, [En ligne] <http://www.newsweek.pl/polska/minister-anna-zalewska-nie-wie-kto-mordowal-zydow-w-kielcach-i-jedwabnem-artykuly.391895.1.html>

Guerre mondiale. Le second, plus colossal et intitulé *Les pertes de la nation polonaise sous les occupations allemande et soviétique*, est la création d'une liste exhaustive qui tente de répertorier toutes les victimes polonaises de cette époque. Ce qui choque le plus n'est pas la création de ces programmes de recherche axés sur le nationalisme polonais, c'est que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, dans le pays qui s'est révélé être un des principaux théâtres de la politique d'extermination de l'Allemagne nazie, aucune chaire de recherche sur l'Holocauste n'a encore été créée.

En lieu de conclusion

Lors d'un colloque concernant les relations judéopolonaises dans l'histoire à l'Université de Princeton en avril 2015, le directeur du musée *Polin*, Dariusz Stola, a été questionné sur les choix des monuments entourant l'établissement. Il a répondu que le peuple polonais, qui paie des taxes, souhaite entendre parler de ses héros qui ont sauvé les Juifs, ajoutant que 25 % des visiteurs du musée s'y rendent en famille pour passer du bon temps. Ce genre de commentaires soulève de nombreuses questions, en commençant par le mandat même du musée. Un musée historique ne doit-il pas enseigner quelques vérités historiques ? Un musée de l'histoire juive, tout en discutant des relations entre les Juifs et les autres membres de la communauté polonaise, ne devrait-il pas se concentrer sur l'histoire des Juifs ?

Ces controverses initiées par les actions du PiS posent aussi la question du rôle de l'historien qui étudie l'histoire de la Pologne, principalement celle de la Seconde Guerre mondiale. Si les historiens polonais font face au difficile choix entre suivre la ligne du parti, s'exiler ou simplement ne plus travailler, il n'en est pas de même pour les chercheurs d'ailleurs. Ailleurs, les universitaires, qui bénéficient d'une plus grande liberté de recherche, ont le devoir de dénoncer les politiques historiques du PiS. Ils le doivent à l'intégrité intellectuelle et aux historiens polonais condamnés au mutisme. L'historien, tout comme l'étudiant qui aspire à publier, doit savoir qu'en travaillant sur un tel sujet, il s'inscrit dans une historiographie engagée dans une lutte politique. Ils doivent prendre conscience que faire de l'histoire, c'est aussi faire de la politique. Plus que jamais aujourd'hui, l'expression d'histoire combat⁸ prend son sens.

Pour en savoir plus :

GROSS, Jan Tomasz. *Les Voisins, Un Massacre de Juifs en Pologne, 10 juillet 1941*, Paris, Éditions Fayard, 2002.

GROSS, Jan Tomasz. *Fear, Anti-Semitism in Poland After Auschwitz, an Essay in Historical Interpretation*, New York, Random House, 2006.

Sur le musée de la Seconde Guerre mondiale à Gdansk : Jakub Iwaniuk, « À Gdansk, le Musée de la Seconde Guerre mondiale au cœur d'une polémique », *Le Monde*, 21 septembre 2016, [En ligne] http://www.lemonde.fr/arts/article/2016/09/21/a-gdansk-le-musee-de-la-seconde-guerre-mondiale-au-c-ur-d-une-polemique_5001040_1655012.html

⁸ Nicolas OFFENSTADT, *L'histoire, un combat au présent*, Paris, Éditions Textuel, 2014, 91 pages.

Sur le tribunal constitutionnel et les nouvelles lois passées par le PiS : « Pologne : le président promulgue une nouvelle loi controversée sur le Tribunal constitutionnel », *Le Monde*, 30 juillet 2016, [En ligne] http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/07/30/pologne-le-president-promulgue-une-nouvelle-loi-controversee-sur-le-tribunal-constitutionnel_4976665_3214.html

« Pologne : les ravages du révisionnisme historique », *Le Monde*, 26 juillet 2016, [En ligne] http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/07/26/pologne-les-ravages-du-revisionnisme-historique_4974844_3232.html